



Sfax, le 27 Mai 2020

Note aux Etudiants de la 3^{ème} Année IG : Modalités de Dépôt et de Soutenance

Il est porté à la connaissance des étudiants de la 3^{ème} année **Licence Fondamentale en Informatique de Gestion** que :

- ◆ Chaque étudiant doit déposer **une version électronique** de son projet sur le site de la FSEGS correspondant à un seul document (.rar ou .zip) appelé « PFE-3IG-19-20-PrénomNom » (Exemple : PFE-3IG-19-20-AliBenSalah). Ce document doit archiver deux fichiers se rapportant respectivement au manuscrit du rapport (.Word ou .pdf) et au dossier de conception réalisé avec l'outil « Enterprise Architect » ou équivalent. Une fois le rapport est chargé, chaque étudiant récupère du site un accusé de dépôt qu'il doit intégrer dans la version papier de son rapport.
- ◆ Chaque étudiant doit communiquer **3 copies** en version papier de son rapport à son encadreur **ou** au secrétariat du département. Ces copies seront distribuées aux membres universitaires du jury (pas de copie pour l'administration).
- ◆ La version déposée du rapport est finale. **Pas de remplacement de copies avant la soutenance.**
- ◆ Chaque jury est composé par trois enseignants universitaires à part l'encadreur professionnel de la société. Sur la page de garde du rapport, les noms et prénoms des membres du jury seront donnés sans spécifier ni l'encadreur ni le président du jury comme indiqué sur le guide du stagiaire de l'année universitaire 2019-2020.
- ◆ Le jour de la soutenance, chaque étudiant doit ramener **un CD** comportant le rapport, le dossier de conception, la version finale du code et la présentation.
- ◆ La durée d'une soutenance est **une heure** : 15mn présentation + 15 mn démonstration de l'outil implémenté + 30 mn discussion.
- ◆ Au besoin, les membres du jury peuvent demander à l'étudiant de revenir dans un autre rendez-vous (après la soutenance) pour voir davantage son travail, notamment le volet technique.
- ◆ La soutenance **est FERMEE** : uniquement le candidat, les membres du jury et l'encadreur professionnel de la société seront présents lors de la soutenance.
- ◆ Il est **INTERDIT** aux étudiants d'apporter des gâteaux et des boissons aux membres des jurys. Il s'agit d'un examen noté !!!

Le Directeur du Département

Bilel GARGOURI